*LES CONDITIONS**D'ACCÈS :*

• Nationalité française

• Moins de 30 ans à la date de signature du contrat

• Niveau scolaire : le statut de militaire technicien de l’air (MTA) est accessible à partir d’un niveau 3ème. Des qualifications particulières peuvent être demandées dans certains métiers (voir avec un conseiller de votre CIRFA).

*SON RÔLE*

* Assurer la protection de la force aérienne sur le territoire national comme sur des théâtres d’opérations extérieurs (bases aériennes ou détachement).
* Effectuer des patrouilles afin de dissuader, détecter et intervenir pour retarder et neutraliser, avec le chien militaire et par les armes si nécessaire, tout acte de malveillance à l’encontre des installations opérationnelles de l’armée de l’air.
* Mettre en œuvre diverses techniques de combat : emploi du chien et des armes (tir de combat), techniques d’autodéfense, techniques commandos.
* Possibilité après quelques années d’expérience d’aider à la détection d’explosifs, avec un chien militaire spécialisé.
* Possibilité de devenir maître-chien commando parachutiste en unité d’intervention, après avoir réussi en interne les tests d’évaluation.

MTA – A PARTIR DE LA 3E - CONTRAT INITIAL : 4 ANS

EQUIPIER MAITRE CHIEN DE L’AIR DE L’AIR

SECURITE ET PROTECTION

## ***LA BONNE VOIE POUR VOUS SI***

* Vous souhaitez faire **équipe avec un chien militaire**.
* Vous accordez une **grande importance à la défense et à l’éthique.**
* Vous recherchez le **sérieux et la rigueur** pour un métier qui manipule de l’armement.
* Vous souhaitez pratiquer**le plus exigeant des parachutismes,** dans des conditions militaires.
* Vous avez le **goût à l’effort et les qualités physiques d’endurance** pour les patrouilles de jour et de nuit.
* Vous recherchez le **sens du devoir et les valeurs de l’esprit d’équipe.**

***LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION***

* De grade d'aviateur jusqu’au grade de caporal-chef après 4 ans de service.
* Possibilité de devenir sous-officier :

- Après tests de sélection (entre la 3ème et 5ème année de contrat).

- Sur dossier (entre la 12ème et la 15ème année de contrat).

* Accès à des emplois de plus en plus spécialisés via brevets et qualifications.
* Sur prospection et volontariat, le militaire affecté en unité de protection peut rejoindre une unité d’intervention.

***LA REMUNERATION***

* A l’entrée en école (**Aviateur**) **1 278 € NET**
* A l’obtention du grade de **Caporal** **1 360 € NET**
* A l’obtention du grade de **Caporal-chef** **1 385 € NET**

Solde au 1er janvier 2018 pour un célibataire.

Montants non contractuels susceptibles de modifications.

